

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 30 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 30 mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 23 mars 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 29                      Présents : 21                      Votants : 27

**Présents** : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Florence GAGNEUR, Michel ROULLIAT, Anne MOREL, Yves ARTETA, Gérard PLAISANTIN, Philippe JUSTE, Alain LABAT, Véronique CHIAVAZZA, Claire AZEMA, Kamal DJEMAA, Isabelle BOGAS, Jérôme JARDIN, Nicolas PASTY, Leïla BEN MAHFOUD, Guillemette DEBORDE, Patrick RACHAS.

**Excusés ayant remis pouvoir** : Roger PEDOJA pour Éric BELLOT ; Nicole MESSEGUE pour Isabelle BOGAS ; Nasser MESSAÏ pour Yves ARTETA ; Odile BALTHAZARD pour Anne MOREL ; Patrick SAILLOT pour Christophe BRUNETTON ; Gisèle COIN pour Guillemette DEBORDE.

**Absent excusé** : Patrick RACHAS

**Absente** : Nelly NAVARRO TACHON.

**A été nommé secrétaire** : Jérôme JARDIN.

**Objet** : Adoption du procès-verbal de la séance du 23 février 2023

Auteur : JC BESSY-MALPEYRE

**Rapporteur** : Eric BELLOT

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la précédente séance du Conseil.

**Le Conseil Municipal,**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

- **d'ADOPTER** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 23 février 2023.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 30 mars 2023

**Le secrétaire,**  
Jérôme JARDIN



**Le Maire,**  
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 06/04/2023
- Publication par voie électronique le 06/04/2023